

GEBER. Alchimiste arabe qui vivait, croit-on, au XII^e siècle. Comme tous les savants de sa nationalité, était accusé d'enseigner la magie.

Urbain GRANDIER. Curé de Saint-Pierre de Loudun et sorcier. Maléficia en 1632 les nonnes d'un couvent d'Ursulines installé dans la ville; se servit de charmes pour inspirer une forte inclination à la dame de Belciel, supérieure; aux dames de Nogeret, de Sazilly, à la mère de Sainte-Agnès ainsi qu'à plusieurs sœurs converses; mais toutes résistèrent avec un grand courage. Exorcisées par des prêtres, examinées par des médecins, elles accusèrent Grandier; cinq religieuses obsédées, trois maléficiées, six dames séculières de la ville et deux dévotes de Chinon l'incriminèrent également (1).

GRÉGOIRE III. Pape sorcier, élu en 731. « Semeur de la magie et des sciences secrètes (2). »

GRÉGOIRE VI. Pape en 1044. Même observation que pour Clément II.

GRÉGOIRE VII. Pape en 1073. Sorcier; conclut avec Satan un pacte de seize ans; entretenait des rapports avec les démons à l'aide du chant et du vol des oiseaux; portait constamment sur soi un livre de magie, produisait l'éclair en remuant les bras et faisait sortir la foudre de la manche de son vêtement. Il fut condamné par le synode de Brixon comme magicien et nécromancien. Un vertueux prêtre saxon mourant a déclaré l'avoir vu subir des tourments en enfer (3).

Robert GROSSETÊTE ou GROSTHEAD ou de LINCOLN, nommé archevêque de Lincoln en 1235 et mort en 1253. Sorcier très-habile; avait fabriqué une tête d'airain qui répondait à toutes les questions et qui prédisait l'avenir (4).

GUICHARD. Evêque de Troyes en 1299. Attenta par envoûtement à la vie de Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, et obtint du Diable la mort des filles de ce souverain.

GUNNER. L'un des anciens rois de Norwège, magicien d'une habileté telle qu'il n'a jamais daigné prendre aucune mesure pour réprimer les tentatives des Saxons contre son royaume (5).

GUSTAVE II ADOLPHE, roi de Suède, 1594-1632. Possédait une épée talismanique fabriquée sous certaines constellations, portant gravés des caractères magiques et la devise *Audaces fortuna juvat*. Il fut trompé par le Diable (6).

(A suivre)

J. TUCHMANN.

conversion d'une pénitente, Paris, 1612. MICHELET. *Sorcière* 222-49. BIZOUARD, II, 361-84.

(1) Il a été écrit sur cette monstrueuse affaire un grand nombre d'ouvrages; nous en indiquerons quelques-uns: *Mercurus francois*, XX. *Interrogatoire de Grandier*. Paris, 1634. Le P. TRANQUILLE, *Véritable relation des justes procédures*, etc. La Flèche, 1634. AUBIN, *Hist. des Diables de Loudun*. Amsterdam, 1693. Le P. SURIN, *Triomphe de l'amour divin*. AVIGNON, 1639. BIZOUARD, II, 325-425. MICHELET, *Sorcière*, 236-45. Voir aussi Alfred DE VICNY, *Cinq-Mars*, ch. II-V.

(2) BALE, 116-8.

(3) BALE, 274-90. Cardinal BENNO, liv. I, II. WIDMANN, cité par RISTELHUBER, 79.

(4) GODWIN, *Lives of the necromancers*, 254-5. Londres 1834.

(5) LEEMS dans PINKERTON I, 470.

(6) J. B. MORINUS, *Astrologia Gallica*, § LXVI, 14. La Haye, 1661. *Triga Dissertationum de gladio magico Gustavi Adolphi*, Leipsig, 1746.

CHANSONS POPULAIRES DE LA BASSE-BRETAGNE

XVIII

Amourette.

(Dialecte vannetais).

1. Men bes chouezet ur vestresic e Canquis e bord er
E so ru avel dur rozen a glas teur e deulegat [houat
2. E so ru avel dur rozen a glas teur e deulegat
Ha selmu hi honsidera ha berpet e ma dem grat
3. Me houer douéré der fetan nen dé ledan, nen dé don
Meit a pe ivan deur a nehi réjouissa me halon.
4. Deur a nehi pem boi ivet er vertu ne houyen quet
Ha mé quemer cant courage e tal dor en hermitage.
5. De houel sant Yahan e guirioné e moi fouetet un holé
E clehouet me mestres barh ni jardin e houelo
6. E clehouet me mestres bar ni jardin e houelo
Dar e houé din a pi hléhuen dar e houai din fatiquo.
7. Me mestres en des habiteu quen a ré zu quen a ré huen
Ha couefegueu lian baptiste de olein hi blehue melen.
8. Corvet é e guis dur gouarhen manefic e houer dansal
Gober era en tripot, er passepi, hac er bal.
9. Disquet ol tud youanc hac asiet e no hes [hier
Nequet arihue marhue ha passion me fai staguet er
10. Mem bes staguet ur boules youanc aveit milener lost er
Hac ur hoguic misguenholo aveit cani toul er bren [len

Texte tiré des papiers Dufilhol (bibliothèque de M. Gaidoz).

1. J'ai choisi une petite maîtresse au Quenquis, au bord du bois, elle est rouge comme une rose et a les yeux tout bleus.

2. Elle est rouge comme une rose et a les yeux tout bleus; plus je la considère, (plus) je la trouve toujours à mon goût.

3. Je sais une fontaine qui n'est ni large ni profonde, mais quand je bois de son eau elle me réjouit le cœur.

4. Quand j'eus bu de son eau, je n'en connaissais pas la vertu... Et moi de prendre avec courage près de la porte de l'ermitage (?)

5. A la Saint Jean, en vérité, j'avais dépensé (l'argent d') un bœuf (?) en entendant ma maîtresse pleurer dans son jardin.

6. En entendant ma maîtresse pleurer dans son jardin; quand je l'entendis, je manquai m'évanouir.

7. Ma maîtresse a des habits, tant des noirs que des blancs, et de petites coiffes de baptiste pour couvrir ses cheveux blancs.

8. Elle a la taille mince comme un brin de chanvre; elle sait merveilleusement danser; elle fait le *tripot*, le passe-pied, et le bal.

9. Descendez tous, jeunes gens, et asseyez-vous à

l'aise ; la mort et la passion ne sont pas arrivées pour qu'on attache les poules.

10. J'ai attaché une jeune poulette pour le meunier de Lost-er-len (la queue de l'étang), et un petit coq de septembre pour celui de Toul-er-Bren (le trou du son, du bran).

E. ERNAULT.

La prise du loup (MÉLUSINE, IV, col. 329-330).

— J'ai traduit *Guengamp* par « Guingamp », tout en m'étonnant de voir une ville des Côtes-du-Nord citée dans cette chanson vannetaise. Le vrai sens est sans doute « Grand-Champ », dans l'arrondissement de Vannes. Le nom breton de cette localité est écrit ordinairement *Guer-gam*, cf. *Revue celtique* V, 268, mais on me dit que la prononciation *Guengam* existe. Le *Dictionnaire topographique... du Morbihan*, par Rosenzweig, excellent d'ailleurs, ne donne jamais la synonymie bretonne.

E. ERNAULT.

L'ENFANT QUI PARLE AVANT D'ÊTRE NÉ

VII

Djoraih (voir plus haut, col. 297), est cité par le traducteur persan de Tabari en ces termes. « On voit dans le recueil des traditions du Prophète qu'il y eut dans le monde quatre enfants qui ont parlé avant l'âge : celui de Joseph, le fils de la coiffeuse de la fille de Pharaon, *Cahib Djoraih* et Jésus fils de Marie. »

Chronique de Tabari, trad. Zotenberg, t. I, p. 218.

Israël LÉVI.

D'Herbelot dans sa *Bibliothèque Orientale* (Paris, 1697, p. 401, s. v. Gioraige), donne des détails sur ces enfants, comme ayant parlé avant l'âge, c'est-à-dire une fois nés. D'Herbelot raconte l'histoire de Gioraige « d'après le livre de Bokhari intitulé *Sahib al Bokhari*. » Reinaud parle aussi de Gioraige (*Monuments etc., du cabinet de Blacas*, T. I, p. 187), comme ayant parlé pendant qu'il était à la mamelle.

On voit, par l'exemple de ce dernier personnage, ce qu'on peut appeler les *doublets* du miracle. Suivant le degré de crédulité du milieu où se raconte l'histoire, l'enfant parle soit du sein, soit des bras de sa mère.

H. G.

DEVINETTES DE LA HAUTE-BRETAGNE

VII

Je sors de terre, je suis vendu par mon père ; celui qui m'achète me coupe la queue, m'ôte mon habit de soie et pleure auprès de moi quand je suis mort.

— Un oignon.

Bain (Ille-et-Vilaine).

Ad. ORAIN.

LA PROCÉDURE DU JEUNE

III

M. F. S. Krauss nous écrit que dans son livre (écrit en Serbe) *Smailagic Meho*, Raguse, 1885 p. 120, il a cité l'usage suivant de Bosnie : « Si le débiteur ne voulait à aucun prix satisfaire son créancier, le second se rendait chez le premier, s'asseyait sur le seuil et y restait sans manger et sans boire, tant que le débiteur ne le remboursait pas. » M. Krauss parle de cette pratique comme tombée hors d'usage, mais il ajoute : « En Slavonie, mon pays natal, il est encore d'usage que le créancier s'établisse chez le débiteur, et s'y fasse héberger, naturellement gratis, jusqu'à ce qu'il soit payé. »

H. G.

BIBLIOGRAPHIE.

G. A. WILKEN : 1° *De Simsonsage*. Extrait de la revue « de Gids », 1888, n° 5. — 29 p. in-8°

Id. 2° *De Verbreiding van het Matriarchaat op Sumatra*. Uitgegeven door het kon. Instituut voor de Taal-, Land-en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië. s' Gravenhage. M. Nijhoff, 1888. — 53 p. in-8°.

Id. 3° *Oostersche en Westersche Rechtsbegrippen*. Extrait des « Bijdragen tot de Tal-, Land-en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië, 5° Volgreeks, III » (1888). — 20 p. in-8°.

Id. 4° *Het Pandrecht bij de Volken van den Indischen Archipel*. s' Gravenhage. M. Nijhoff, 1888. — 55 p. in-8°.

Id. 5° *Iets over de Mutilatie der Tand en bij de Volken van den Indischen Archipel. Opmerkingen naar Aanleiding van Uhle's « Ueber die ethnologische Bedeutung der Malaiischen Zahnfeilung »*. Extrait des « Bijdragen etc. 5° Volg. III » (1888). — 33 p. in-8°.

Id. 6° *Iets over de Schedelvereering bij de Volken van den Indischen Archipel*. Extrait des « Bijdragen etc. 5° Volg. IV ». s' Gravenhage. M. Nijhoff, 1889. — 41 p. in-8°.

Nous continuons à résumer brièvement les travaux de M. Wilken, parce qu'ils constituent, au double point de vue de la richesse des documents et de la doctrine, un ensemble d'études de folk-lore comme on en voit rarement, et qu'ils sont dispersés dans des recueils malheureusement peu accessibles au public français. Si on veut bien se rapporter à nos précédentes analyses (1), on s'apercevra aisément combien la méthode de M. W. est une et avec quelle habileté il sait ramener la multitude si diverse des faits recueillis à un petit nombre d'idées et de croyances fondamentales. De là des retours fréquents sur les mêmes conceptions, mais qui se font chez lui sans aucune monotonie ; car c'est chaque fois avec des données nouvelles et par des voies différentes qu'il revient aux mêmes solutions.

Dans le 1^{er} mémoire, M. W. rattache le trait caractéristique de la légende de Samson, la force du héros qui disparaît et renaît avec ses cheveux, à la croyance largement répandue que la force vitale réside dans la chevelure, croyance que l'auteur a déjà étudiée dans son travail sur le *Haaropfer*, et qui n'est elle-même que l'une des nombreuses faces de la conception encore plus répandue que l'âme ou l'une des âmes réside dans une partie donnée du corps, qu'elle peut même être localisée temporairement ou d'une façon permanente dans un objet étranger quelconque, avec lequel elle est destinée à vivre ou à périr. La démonstration, où rien n'est oublié, depuis le

(1) Voir t. III, col. 121, 285, 455 ; t. IV, col. 47.